



# HERBIGNAC

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2023 2023/059

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, le vendredi 09 juin deux mille vingt-trois à dix-neuf heures 30, sous la présidence de Mme Christelle CHASSÉ, Maire.

Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être Composé	29
Nombre de conseillers en Exercice	29
Nombre de conseillers Présents	21
Nombre de votants	29

Etaient présents : Mme Christelle CHASSÉ, M. Maël CARIOU, M. Alain FOURNIER, Mme Françoise CHAMPION, M. Michel CADIET, M. Romain LAUNAY, Mme Marie-Renée BIZET, M. Laurent GIRARD, M. Christian ROUX, Mme Claudie LELECQUE, M. Jean-Philippe BASTIEN, M. Ibrahim MAKO OLOW, Mme Emmanuelle DEBUSSCHÈRE, M. Yannick DANIEL M. Pierre-Luc PHILIPPE, M. Arnaud COURJAL, M. Christophe LIEGE, Mme Michelle GUILLEUX, Mme Huguette ROSIER, M. Robert ACQUITTER, M. Laurent LELIEVRE.

Absent(e)s excusé(e)s : Mme Cécilia DRÉNO (pouvoir à M. Romain LAUNAY), Mme Jeanne DELASSUS (pouvoir à Mme Marie-Renée BIZET), Mme Céline BERTHO (pouvoir à Mme Emmanuelle DEBUSSCHÈRE), Mme Irène AMATO (pouvoir à Mme Françoise CHAMPION), Mme Florence LE MEIGNEN (pouvoir à M. Christian ROUX), M. Cédric ORDUREAU (pouvoir à M. Michel CADIET), Mme Florence LÉPY (pouvoir à Mme Michelle GUILLEUX), M. Denis SÉBILO (pouvoir à M. Christophe LIEGE).

Secrétaire de séance : Mme M. GUILLEUX

### CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE ET PRECAIRE DU DOMAINE PUBLIC SITE DU PRE GRASSEUR PAR L'ASSOCIATION TERROIRS 44

Rapporteurs : Michel CADIET

et Monsieur Michel CADIET, Adjoint au Sport, aux Loisirs et à la Vie Associative et Madame Cécilia DRÉNO, Adjointe aux Finances, au Personnel et à la Vie Économique ont rencontré les représentants de l'association « Terroirs 44 ».

Depuis plusieurs années, cette association organise, chaque été, les « marchés du terroir ». Initialement installés au Château de Ranrouët ces marchés ont été déplacés à l'Arfaut ces dernières années.

En 2022, l'association « Terroirs 44 » a organisé ce marché de producteurs locaux « La Tablee des Producteurs » au Pré Grasseur chaque mardi du 12 juillet au 30 août 2022. Par délibération n° 2022-072 du 6 juillet 2022 le droit de place 2022 a été fixé à 8 € par marchand et par marché et le conseil municipal a autorisé Mme la Maire à signer la convention d'occupation du domaine public.

En 2023, l'association « Terroirs 44 » souhaite de nouveau organiser « la Tablee des Producteurs » au Pré Grasseur tous les mardis du 11 juillet au 29 août 2023. Compte tenu des frais de communication, animation ... que les producteurs doivent supportés, l'association demande que le montant du droit de place soit de 1 € par marchand et par marché. Cette somme sera perçue par l'association et reversée à la commune début septembre 2023.

Il convient de signer une nouvelle convention d'utilisation du Pré Grasseur pour l'année 2023. Le projet de convention a été transmis aux Elus avec la note de synthèse.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques

VU la demande de l'association « Terroirs 44 »

VU le projet de convention joint à la note de synthèse,

**CONSIDERANT** que la « Tablee des Producteurs » permet de valoriser les produits des producteurs locaux et participe à l'animation du Pré Grasseur,

**Le Conseil municipal, 22 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (P-L PHILIPPE, M. GUILLEUX, H. ROSIER, F.LÉPY ) et 3 CONTRE (M-R. BIZET, J.DELASSUS, R. LAUNAY )**

- ◆ **DE FIXER** le montant du droit de place à 1 € par marchand et par marché.
- ◆ **D'AUTORISER** Mme la Maire ou son représentant à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public du Pré Grasseur avec l'association « Terroirs 44 » pour « La Tablee des Producteurs » pour 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans les mêmes conditions de délai.

**Certifié exécutoire par la Maire compte tenu  
De la réception en Préfecture, le 14 juin 2023  
Et de la publication, le 15 juin 2023**

**Pour extrait certifié conforme**

**La Maire,  
Christelle CHASSÉ**

